

| Séance Plénière décembre 2010 - Agriculture |

Le Département de Seine-Maritime maintient ses dispositifs d'aides aux agriculteurs en difficulté

En Seine-Maritime, l'activité agricole couvre 68 % du territoire. L'agriculture, au-delà de l'aménagement du territoire, est un réel enjeu économique pour notre département. Toutefois, en Seine-Maritime comme partout en France, les agriculteurs ont été confrontés fin 2009 et début 2010 à une crise économique sans précédent car elle a touché toutes les productions. Conscient des enjeux, le Département met tout en œuvre pour soutenir les filières agricoles.

Deux dispositifs complémentaires aux aides nationales. Le Département



de Seine-Maritime a adopté en mars 2009, deux dispositifs au bénéfice des entreprises agricoles impactées par la crise agricole pour renforcer l'accompagnement quotidien des exploitations soutenues dans le cadre du dispositif national. Il s'agit d'aider l'agriculteur à faire des choix d'orientation en fonction de la situation économique de son

exploitation.

- Une aide complémentaire aux audits prévus dans le plan de sauvegarde des exploitations agricoles,
- Une aide à la réalisation des suivis de gestion nécessaires à l'orientation et au redressement des entreprises fragilisées par la crise agricole.

Mi-2010, plus de 800 agriculteurs de Seine-Maritime avaient demandé un soutien. Sur le deuxième semestre 2010, plus de 300 audits ont été réalisés par les experts des différentes structures agricoles et plus de 60 de ces audits et 9 suivis de gestion, ont été financés par le Département.

Toutefois, la situation agricole, malgré une année 2010 plus favorable, reste difficile. Pour mémoire, la perte de revenu de la ferme départementale a été estimée à 121 millions d'euros par la Chambre d'Agriculture entre 2008 et 2009. **Le Département de Seine-Maritime décide donc de maintenir ces dispositifs pour soutenir les exploitations** : aide complémentaire aux audits prévus dans le plan de sauvegarde des exploitations et aide à la réalisation des suivis de gestion nécessaires à l'orientation et au redressement des entreprises fragilisées par la crise agricole

CONTACT PRESSE

Attachée de presse : Camille Delamare | port. : 06 74 35 26 07 | camille.delamare@cg76.fr

Directeur de la Communication : Pierre Bouho | port. : 06 80 58 59 68 | pierre.bouho@cg76.fr

www.seinemaritime.net